

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Société A.T.P.R.T.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise 21 BD ARTHUR MICHAUD

13015 MARSEILLE

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Numéro SIRET* 4 7 7 5 7 5 5 8 3 0 0 0 2 6

Néant ☐ *

		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3		N-1 1 3 1 1 2 2 0 2 2		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	46 042	6 844	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	81 735	16 672	
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	9 213	5 553	
TOTAL (II)		BJ	BK	127 777	29 069	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	10 898	12 896
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	221 020	162 532
		Autres créances (3)	BZ	CA	43 166	50 699
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	6 800	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	21 320	53 550	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	50 276	10 598	
	TOTAL (III)	CJ	CK	353 479	290 276	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	127 777	474 700	319 345
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	9 213	(3) Part à plus d'un an	CR
Chasse de réserve de propriété *		Immobiliations :	Stocks :		Créances :	

Capital Qualité

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-1691 du 25 octobre 2016 relative à la transparence de l'information financière et à la lutte contre la fraude (art. 100-10)

Dossier N° 000209 en France

ECG PROVENCE

pm

2

BILAN - PASSIF avant répartition

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A.T.P.R.T.		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.000.....)	DA	7 000	7 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	700	700	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	207 424	200 426	
	Report à nouveau	DH	75	75	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 582	6 998	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	238 781	215 199
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	Certificat conforme à l'original	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	45 510		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	18	18	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	64 544	46 567	
	Dettes fiscales et sociales	DY	47 051	35 035	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	5 731	22 526	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	73 065		
	TOTAL (IV)	EC	235 919	104 146	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	474 700	319 345	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	235 919	104 146	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	x
------------------------------------	---

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Composition du capital social	x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	x
Transferts de charges	x

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal



Société A.T.P.R.T.
13015 MARSEILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Le 28/06/2024
MERCHICA REGIS PRESIDENT



SOCIETE A.T.P.R.T
Société par actions simplifiée au capital de 7 000 €
Siège social : 21 BD ARTHUR MICHAUD, 13015 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 477 575 583

TEXTE DES RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 28/06/2024

ORDRE DU JOUR

Le 28 Juin 2024, à 11h, les associés de la Société A.T.P.R.T se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée en date du 29 mai 2024.

Sont présents :

- Monsieur MERCHICA Régis, détenteur de cinq cent soixante-sept actions, ci 567 actions

Total des actions des associés présents : 567 actions sur les 700 actions composant le capital social.

Monsieur MERCHICA Régis préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2023
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue des formalités ;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée générale, après avoir entendu les commentaires du Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

VOTE : Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des associées présents (soit 567 actions)

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 23 582 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 23 582 euros.

AFFECTATION

- Reserve facultative : 23 582 euros



L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués
Année 2020	21 429 €	
Année 2021	0 €	
Année 2022	0 €	

VOTE : Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des associées présents (soit 567 actions)

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

VOTE : Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des associées présents (soit 567 actions)

QUATRIEME RESOLUTION - REMUNERATION DU PRESIDENT

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au président au cours de l'exercice pour un montant de **0 euros**.

VOTE : Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des associées présents (soit 567 actions)

CINQUIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

VOTE : Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des associées présents (soit 567 actions)

